



ARRÊTÉ N° 10.11.2020
METTANT À JOUR LE PLAN LOCAL D'URBANISME
DE LA COMMUNE DE CLÉNAY

Le Maire,

Vu le code de l'urbanisme et notamment son article R.153-18 ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 01 mars 2016 approuvant le Plan Local d'Urbanisme ;

Vu les délibérations du conseil municipal en date du 07 mars 2017 et du 25 septembre 2018 approuvant les modifications simplifiées du P.L.U. ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 11 juin 2020 instituant des servitudes d'utilité publique prenant en compte la maîtrise des risques autour des canalisations de transport de gaz naturel exploitées par GRT Gaz dans le département de la Côte d'Or ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 – Le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Clénay est mis à jour à la date du présent arrêté.

La mise à jour consiste au report dans le plan et la note des servitudes d'utilité publique de la servitude I1 relative à la maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques.

Elle consiste également :

- à remettre à jour le plan de chacune des servitudes existantes sur le territoire communal, ainsi que les fiches et notamment les coordonnées des services gestionnaires.
- à créer une annexe « bois et forêts soumis au régime forestier ».

ARTICLE 2 – La mise à jour a été effectuée sur la note et les plans des servitudes d'utilité publique et sur l'annexe « bois et forêts soumis au régime forestier » qui seront tenus à la disposition du public à la mairie et à la direction départementale des territoires.

ARTICLE 3 – Le présent arrêté sera affiché en mairie.

ARTICLE 4 – Copie du présent arrêté est adressé à Monsieur le Préfet de la Région de Bourgogne-Franche-Comté, Préfet de la Côte d'Or.

PRÉFECTURE DE LA RÉGION
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ
PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR

Déposé le : 24 NOV. 2020



Fait à Clénay,
Le

19 NOV. 2020
Le Maire,
Frédéric IMBERT